

RELANCER L'ÉDUCATION PAR UN VRAI PLAN D'URGENCE



Télécharger
ce dossier



DOSSIER DE SYNTHÈSE SUR LES EFFECTIFS ÉLÈVES, L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI DANS L'ÉDUCATION

09.02.2025

- **CONSTATS** (p2-6)
- **CONSÉQUENCES** (p7-12)
- **UNE PRIVATISATION ACCÉLÉRÉE** (p13-15)
- **5 PROPOSITIONS D'URGENCE** (p16)



**LE CONSTAT :
UNE ECOLE PUBLIQUE
SABOTÉE,**

**DES PERSONNELS
UBÉRISÉS & MÉPRISÉS,**

**DES ÉLÈVES QUI EN
PAIENT LE PRIX...**

**Effectifs de classe, heures de cours, emplois
d'enseignant.es, investissement éducatif**

Extraits d'études et de rapports

Sur le seul niveau collège (toujours entre 2008 et 2024) il y a eu l'équivalent d'**1 fermeture de classe pour 36 élèves en plus**, alors que dans le même temps, on comptait **1 création de classe pour 29 étudiant.es de CPGE en plus...**

Sur les 7 rentrées organisées sous gouvernance Macron (2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024) :



Il y a eu 3 133 élèves de moins dans les collèges, Segpa et lycées et 1 206 classes supprimées (+160/-548/-501/+233/+29/+98/-517). Dans les seuls collèges, pour 13 736 élèves en plus entre 2018 et 2024, il y a eu 384 fermetures de classes, soit **une classe fermée pour 36 élèves en plus !!**

Dans les Segpa, il y a eu 1 classe fermée pour seulement 5 élèves de moins (sachant que 73% des élèves de segpa viennent d'une CSP défavorisée, avec plus de 50% issus d'une famille d'ouvriers, [Depp, Note d'info, Janvier 2017](#)). Dans les lycées généraux et technologiques, pour 27 505 élèves en moins, il y a eu 1 652 classes en moins, soit 1 classe supprimée pour 17 élèves de moins.

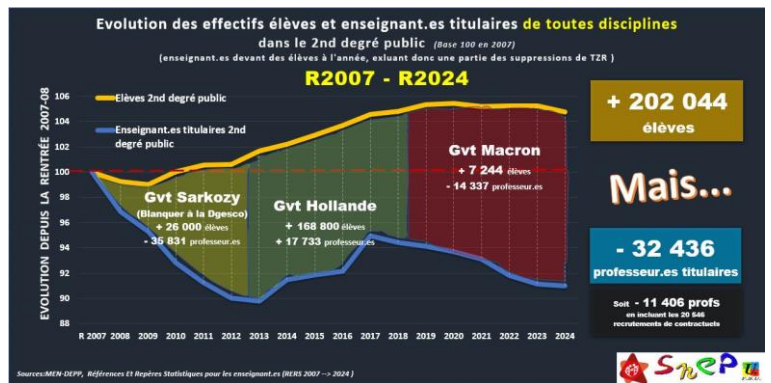


MOINS d'enseignant.es mais PLUS d'élèves !
Le plan de licenciement du MEN se poursuit malgré les inégalités, la crise de vocation, l'épuisement des personnels...une version cynique du quoi qu'il en coûte...
RERS 2007 à 2023 (Depp-MEN) & Projets de Loi de finance pour 2025

Sur le long terme, entre 2007 et 2024 :

Au moins 32 436 postes de professeur.es titulaires ont été supprimés dans le 2nd degré public. En comptant les recrutements contractuels, il y a eu **11 406 professeur.es de moins** sur la période. (NB : ces chiffres n'incluent pas les suppressions de postes de remplacements sur moyenne durée).

Sur la même période, il y a pourtant eu 202 044 élèves en plus dans les collèges, segpa et lycées publics.



Sur les 8 rentrées préparées sous la présidence Macron, de 2018 à 2025 : Il y aurait 2 444 élèves de plus sur l'ensemble du 2nd degré public (chiffres ministériels) avec en parallèle la **suppression de 8 541 emplois d'enseignant.es dans le 2nd degré public** (d'après les projets de loi de finance soumis par le gouvernement).



En dépit des lourdes conséquences éducatives de la crise Covid (clairement visibles dans le bilan PISA2023), des inégalités persistantes, le gouvernement a donc poursuivi, comme à l'hôpital, la suppression de postes d'enseignant.es dans le 2nd degré public : - 2 600 postes à la rentrée 2018, - 2 650 en 2019, - 440 en 2020, - 1 800 en 2021, - 410 en 2022, - 481 en 2023, - 483 en 2024 et + 324 pour 2025 (obtenus après censure du gouvernement Barnier qui prévoyait -180 postes). La bataille contre le sabotage de l'école publique se poursuit...

Moins d'heures d'enseignement à tous les niveaux

- La **réforme du collège** (rentrée 2016) a supprimé pour tous les élèves **162 heures d'enseignement** sur la scolarité au collège ([Arrêté du 19/05/2015](#) et [comparatif](#)). La réforme de G.Attal a enlevé encore 34h de cours depuis la rentrée 2024 en supprimant l'heure de remédiation qui avait pourtant servi à justifier la suppression de la technologie en 6^{ème} à la rentrée 2023.

- La réforme du **lycée général et technologique** (rentrée 2019) a supprimé pour tous les élèves **216 heures sur la scolarité** (2h hebdomadaire sur chaque niveau : 26h30 au lieu de 28h30 en 2^{nde} et 28h au lieu de 30h en 1^{ère} et Terminale). Arrêtés du 16/07/2018 de [la classe de seconde](#) et du [cycle terminal](#). A la rentrée 2023 s'ajouteront 2 semaines de cours en moins, soit 53h de cours, du fait du stage imposé aux élèves de 2^{nde} GT ([décret du 29/11/2023](#)).

- La réforme du **lycée professionnel** (rentrée 2019) a supprimé pour tous les élèves **entre 294** (Spécialités de la production) **et 380 heures** (spécialités des services) de formation sur le cursus. **La baisse des enseignements généraux atteignant -11% pour le Français/H-G/EMC, -16% en Maths/sciences et -6,5% en EPS** ([Arrêté du 21/11/2018](#) et [comparatif](#)).

Une nouvelle réforme prévoit de réduire encore le temps de cours en l'abaissant de 170h sur le cursus (en terminale, il ne resterait que 22 semaines de cours au lieu des 26 actuellement) [Analyse du Snep-Fsu](#). Rappelons qu'en 2009, le bac pro avait déjà été amputé d'une année entière, passant de 4 à 3 années de formation (réforme Darcos).

**DES RÉFORMES AU NOM DE "LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES"
MAIS EN LEUR SUPPRIMANT TOUJOURS + D'HEURES...**

RÉFORMES DU COLLÈGE (RENTRÉES 2016 ET 2024)



2016 = suppression pour tous.les.les.élèves d'au moins 162h d'enseignement sur la scolarité au collège.

2024 = perte de 36h d'enseignement, via la suppression de la remédiation 6^e (qui avait pourtant servi à justifier l'arrêt de la technologie en 6^e à la rentrée 2023)

- 198 h

LYCÉE GNAL ET TECHNOLOGIQUE (2019 ET 2023)

- 269 h

2019 = suppression pour tous.les.les.lycéen.nes d'au moins 216h de cours sur le lycée: - 2h hebdo/niveau : 26h30 au lieu de 28h30 en 2^{nde} et 28h au lieu de 30h en 1^{ère} et Terminale.

2023 = -53h de cours (2 sem) lié au stage imposé en 2^{nde}.



LYCÉE PROFESSIONNEL (2019, 2024)

- **2019** = - 294 à -380h de format° sur le cursus (Production/Services). Dont - 95h pour les enseignements généraux avec - 11% en Français/H-G/Education civique, -16% en Maths/sciences et - 6,25% en EPS.

- **Projet 2024** = - 170h d'enseignement sur le cursus

- Sans compter la suppression d'1 an de cours depuis 2009, le bac pro passant de 4 en 3 ans.

**- 464h
- 550h**



Une baisse du pouvoir d'achat qui mine l'attractivité du métier d'enseignant.e [Ocde, 2023 Lien](#) [Insee, note n°1955 de 06/23 Lien](#)

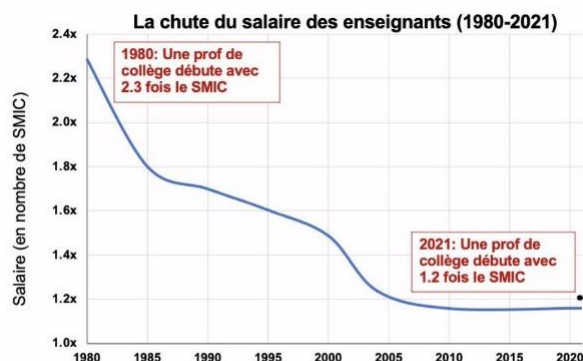
« *Le salaire statutaire des enseignants de l'élémentaire et du secondaire après 10 ou 15 ans d'ancienneté est au moins 15 % inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE* ». Selon l'Insee, *un enseignant touche en moyenne 1 126€ brut de moins par mois qu'un fonctionnaire d'Etat de même catégorie...*

Lucas Chancel, Codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales à l'Ecole d'économie de Paris et enseignant à Sciences-Po Paris : « *Les enseignant.es ont perdu 30% de leur salaire par rapport aux autres professions en 30 ans* ».

Mais il n'y aura pas de *revalorisation historique* comme s'y étaient engagés le président de la république et le Ministre de l'Éducation.

Les conséquences de ce sabotage organisé depuis plusieurs années se paient clairement aujourd'hui :

[Rapport sénatorial, G.Longuet, 08/06/22](#) : « *La crise d'attractivité du métier d'enseignant se manifeste en France par des pénuries de professeurs...Le nombre d'inscrits aux concours du second degré a diminué de plus de 30 % en quinze ans, passant de 50 000 candidats présents en 2008 à 30 000 en 2020* ». Rien que sous « l'école de la confiance », entre 2017 et 2023, le gouvernement aura ainsi réussi à **faire baisser de 45% le nombre d'inscrit.es aux concours des CAPES externe.**



Lecture: Le salaire brut d'entrée des professeurs certifiés et assimilés (hors primes) est passé de près de 2.3 fois le SMIC en 1980 à environ 1.2 fois le SMIC en 2021. L'inclusion de la prime d'attractivité (depuis 2021, cf. point noir) fait passer le revenu de 1.15x le SMIC à 1.22x le SMIC. Les données prennent en compte l'inflation. Sources et séries: Lucas Chancel, sur la base de données INSEE, WID.world, Bouzidi et al. (2007).

Un effort éducatif parmi les plus faibles d'Europe, et en baisse depuis 20 ans (Note de la DEPP, n°23.43, 10/2023 et OCDE-2024)

L'étude de la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) révèle une baisse tendancielle de l'investissement éducatif. La DIE de 192 Mds € en 2023 représente 6,7% de la richesse produite, contre 6,8% en 2022.

C'est surtout 1,1 point de PIB de moins que durant les années 90' où la DIE s'élevait à 7,8% du PIB. Il y a pourtant bien plus d'exigences (individualisation, inclusion...) et d'élèves, d'étudiant.es en 2023 que dans les années 1990.

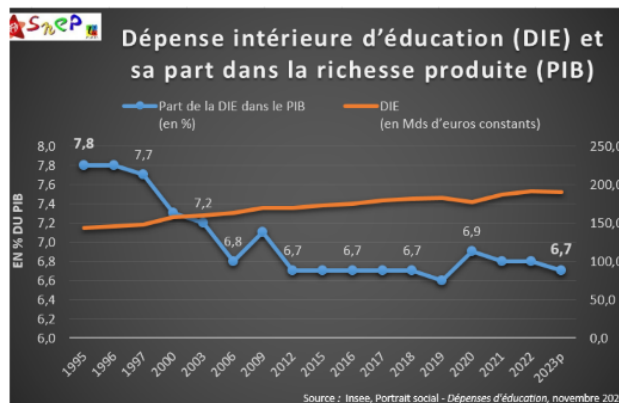
Si la France consacrait aujourd'hui le même pourcentage de PIB qu'en 1996, il y aurait plus de 28 milliards d'investissements supplémentaires...soit 45% du budget de l'Education Nationale en plus (le Budget du MEN prévu pour 2025 étant de 63Mds).

L'analyse du ratio des dépenses d'éducation parmi l'ensemble des dépenses publiques (et non plus le PIB) est aussi un marqueur des choix politiques.

La France consacre 7,5% du total de ses dépenses publiques pour l'éducation (du Primaire au Supérieur) quand les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 9,1% et ceux de l'UE, 8,3% (OCDE, REGARDS SUR L'ÉDUCATION 2024, indicateur C4.1). La France se place ainsi à la 29^{ème} place des 35 pays étudiés par l'OCDE ayant publié des chiffres.

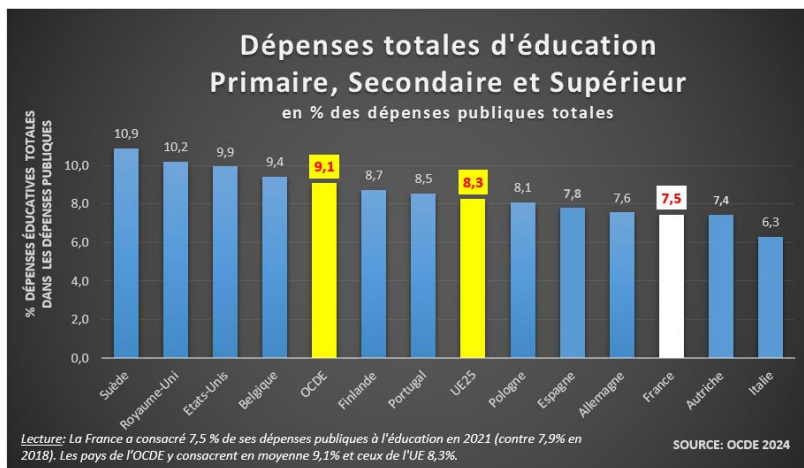
En se focalisant uniquement sur les dépenses pour le 2nd degré, la France y consacre 3,9% de ses dépenses publiques, soit en dessous de la moyenne de l'OCDE (4,2%).

UN INVESTISSEMENT ÉDUCATIF EN BAISSÉ CONSTANTE DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 1990



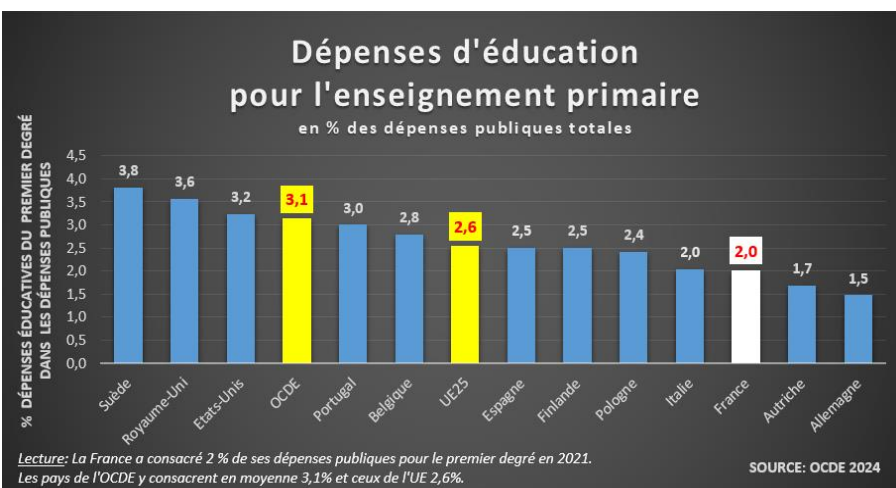
Avec le même % du PIB qu'en 1996, il y aurait + 28,2 milliards € d'investissements dans l'éducation, soit 45% de + que le budget du MEN prévu pour 2025 (63 Mds)

POUR 1% DE PIB EN + AU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Lecture: La France a consacré 7,5% de ses dépenses publiques à l'éducation en 2021 (contre 7,9% en 2018). Les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 9,1% et ceux de l'UE 8,3%.

SOURCE: OCDE 2024



Lecture: La France a consacré 2% de ses dépenses publiques pour le premier degré en 2021. Les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 3,1% et ceux de l'UE 2,6%.

SOURCE: OCDE 2024

Et pour le premier degré, c'est encore plus explicite : la France se situe 38^{ème} sur 44, en y consacrant 2% de ses dépenses publiques, tandis que la moyenne de l'UE est de 2,6% et la moyenne OCDE de 3,1%.

QUELLES CONSEQUENCES ?

Inégalités sociales, inclusion de façade, moins d'heures d'enseignements, perte d'attractivité du métier, baisse de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles

Extraits d'études et de rapports

CES CHOIX POLITIQUES ONT DES CONSÉQUENCES...

Alors que la France est déjà championne des inégalités scolaires liées à l'origine sociale, ces inégalités sont appelées à se renforcer...

Rapport Ocde, 2019 (Équité liée au milieu socio-économique) [Lien](#)

« Comme déjà observé lors des éditions précédentes du PISA, la France est l'un des pays de l'OCDE où le lien entre le statut socio-économique et la performance dans PISA est le plus fort avec une différence de 107 points entre les élèves issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé... Il s'agit de l'un des plus importants écarts liés au milieu socio-économiques parmi les pays de l'OCDE (écart moyen : 89 pts). « En France, un élève défavorisé n'a qu'une chance sur six de fréquenter le même lycée qu'un élève très performant ».

Ocde, juin 2020, Perspectives des politiques de l'éducation [lien](#)

« En 2018, les élèves français de milieux socioéconomiques défavorisés sont cinq fois plus nombreux que ceux de milieux favorisés à ne pas atteindre le niveau minimal de lecture. Ils sont également surreprésentés dans les filières d'Enseignement et Formation Professionnelle (EFP) du secondaire ».

Ocde, décembre 2023, à partir de l'Enquête PISA 2022 - p7 [Lien](#)

« La France est toujours l'un des pays de l'OCDE où le lien entre le statut socio-économique des élèves et la performance qu'ils obtiennent au PISA est le plus fort... les élèves issus de milieux socio-économiques favorisés ont obtenu des résultats supérieurs de 113 points à ceux des élèves défavorisés en mathématiques. Il s'agit de l'un des plus importants écarts liés au milieu socio-économiques (écart moyen: 93 pts)». **Cet écart représente l'équivalent de 5 années d'enseignement, soit entre la 6^{ème} et la 2^{nde}...**

De moins bonnes compétences et niveaux de vie

Etude de P.Frederiksson, Quarterly journal of economics, 2013

L'étude, portant sur des élèves âgés de 10 à 13 ans (soit environ cm2-4^{ème}), évaluait les effets de la taille de classe sur le long terme : « Des classes moins chargées durant les 3 années de scolarité avant 13 ans sont bénéfiques pour les compétences cognitives et non-cognitives à 13 ans, et améliorent la réussite à 16 ans. Encore plus important, nous avons observé que les enfants venus des classes réduites ont poursuivi plus longuement leurs études et obtenu de meilleurs salaires entre 27 et 42 ans »

Moins de temps disponible pour une vraie inclusion des élèves en situation de handicap

(RERS 2024 p23 - élèves en situation de handicap 1.07) [Lien](#)

Entre les rentrées 2004 et 2023, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré public a été **multiplié par 6,2** (37 442 à 232 858), tandis que les effectifs moyens de classe n'ont pas cessé d'augmenter.

La même problématique se pose pour une inclusion de qualité pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers (Segpa, Upeaa, élèves « dys », élèves à haut potentiel...)

Des problèmes de discipline en classe (PISA 2022 p11) [Lien](#)

- 2019 : « La France est l'un des trois pays où les élèves font état des plus grandes préoccupations liées aux problèmes de discipline en classe ».

- 2022 : « Un climat disciplinaire toujours très préoccupant en France, avec une très légère aggravation entre 2012 et 2022. Le climat disciplinaire est moins favorable à l'apprentissage que dans la plupart des pays de l'OCDE. **29% des élèves en 2022 ne peuvent pas bien travailler pendant la plupart ou la totalité des cours** »

Moins de réussite et de justice sociale

Etude d'O.Monso, Revue Education et Formation, 2014

« Les travaux français récents ont atteint un certain consensus quant à l'existence d'un effet de la taille des classes sur la réussite scolaire »

« **La réduction de la taille des classes bénéficierait davantage aux élèves issus de milieux défavorisés, en difficulté scolaire ou scolarisés dans l'éducation prioritaire** ».

AVEC LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'ENSEIGNANT.ES ET LA SURCHARGE DE CELLES ET CEUX EN POSTE...

Une rupture de continuité du service public

Depuis 2022, tous les ministres de l'éducation ont dû reconnaître (Pap Ndiaye le 04/10/2022, G.Attal le 04/10/2023) qu'il manquait des enseignants après la rentrée. **Rien qu'en EPS, nous constatons plus de 1400 heures non-assurées chaque semaine à la rentrée 2024...**

Enquêtes du SNEP-FSU, rentrées 2021 ([Bulletin n°991](#)), 2022 ([n°1003](#)), 2023 ([n°1012](#)) et 2024. A la rentrée 2024 (au 27/09), dans près de 10 % des établissements, il manquait des enseignants pour couvrir les besoins en EPS.

Suite aux JOP

1456 heures hebdomadaires d'EPS n'étaient pas assurées à la rentrée faute de recrutements !



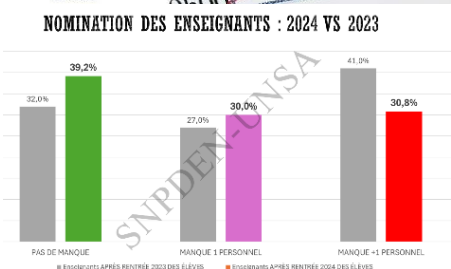
Et cette situation concerne aussi les autres disciplines. Il y a de sacrés « trous dans la raquette » dès la rentrée, et cela est amené à s'amplifier avec le manque de titulaires remplaçants. L'administration, par les choix politiques imposés, n'est plus en capacité de mettre un.e enseignant.e devant chaque classe : le manque de recrutement est criant.

- Selon [l'enquête du Snes-Fsu](#) (syndicat majoritaire des enseignants), il manquait au 05/09/24, au moins un professeur dans **56% des établissements**.

- [L'enquête du Snpden-Unsa](#) (syndicat majoritaire des Personnels de direction) révélait même que dans **61% des établissements**, il manquait au moins un enseignant.

Les vrais chiffres de la rentrée

Au 5 septembre, dans **56%** des collèges et lycées : **il manque au moins un.e professeur.e**



Enquête PISA 2022, p17 [Lien](#)

« Contrairement à 2018, les chefs d'établissement déclarent en France un manque important d'enseignants et de personnels non-enseignants dans leurs établissements en 2022. En France en 2022, 67 % des élèves étaient scolarisés dans des établissements dont le principal/proviseur avait déclaré que la capacité à dispenser l'enseignement était entravée par un manque de personnel enseignant (et 30%, par un personnel enseignant inadéquat ou peu qualifié). En 2018, les proportions correspondantes étaient seulement de 17 % et 11 %. **Sur le manque de personnel enseignant, il s'agit de la plus forte hausse parmi les pays de l'OCDE (+50% en France contre +21% en moyenne dans les pays de l'OCDE) ».**

Un remplacement (des postes supprimés) par des heures ou missions supplémentaires qui ne fonctionne plus

Session ordinaire au Sénat, 19/11/2020, Enseignement scolaire, par [J.Grosperin](#) [Lien](#)

- « **Le ministère a fait le choix de compenser ces suppressions par un recours accru aux heures supplémentaires.** Toutefois, ce système semble aujourd'hui atteindre ses limites... En outre, la commission alerte le ministère sur la **tentation d'utiliser les heures supplémentaires comme outil privilégié pour améliorer le pouvoir d'achat des enseignants** : en effet, elles sont source d'inégalités entre les personnels du primaire, secondaire et classes préparatoires, en fonction des disciplines, mais aussi entre hommes et femmes ».

BLANQUER ASSUME DE REMPLACER DES POSTES PAR DES HSA, SAUF QUE...

RAPPORTEUR Depuis LREM **AVIS DU Snpden** Syndicat majoritaire des personnels de direction

"Il semblerait qu'un seuil ait été atteint. Les auditions ont montré qu'il n'y a plus, dans de nombreux établissements, de créneau horaire disponible ou d'enseignants disponibles et volontaires pour effectuer ces heures".

"Il y a une difficulté des chefs d'établissements à trouver des professeurs pour assurer ces heures supplémentaires, depuis trois à quatre ans".

LES ENSEIGNANT.ES N'EN PEUVENT PLUS !

des crédits ajoutés pour les heures supplémentaires **N'ONT PAS ÉTÉ CONSOMMÉS EN 2019 ***

66%

*22,3 milliards sur les 38 milliards ajoutés pour imposer la 2ème HSA

Rentrée 2023 - L'échec du Pacte et de la logique du « Travailler plus pour s'épuiser plus » :

De source ministérielle, 75 % des professeur.es n'avaient pas signé de Pacte plusieurs mois après la rentrée. Et pour cause, le temps de travail médian des enseignants est déjà d'**au moins 43h/semaine**, selon les propres chiffres du ministère, [Note d'Information de la DEPP, n° 22.30, octobre 2022.](#)

Un détournement de la formation des étudiant.es, qui se retrouvent débordé.es, pressurisé.es et abandonnent in fine le concours...

Depuis 2021, pour compenser/permètre de supprimer davantage de postes, le ministère exploite la formation des Master MEEF pour placer des « étudiant.es-contratuel.les » en responsabilité totale de cours durant 6h par semaine, en plus de tout le reste...Le résultat, pourtant prévisible et dénoncé dès le début par les syndicats dont la FSU, est édifiant :

- [France Info, 02/12/2022 : Pas le temps de réviser ! De nombreux candidats enseignants renoncent in extremis aux concours de recrutement de professeurs](#) : « Entre les cours, les travaux à rendre à l'Inspé, un mémoire à écrire pour valider son master, et puis ces heures d'enseignement dans une classe, il est difficile de trouver un créneau pour réviser les épreuves... Certains de mes camarades n'imaginaient pas à quel point ça allait être lourd, ils sont partis depuis le début de l'année universitaire... C'est un travail faramineux qui demande beaucoup de recherches personnelles. Il faut passer parfois 5h pour préparer 1h de cours ! Ça ne laisse pas le temps de réviser le concours... C'est un an de travail monstrueux, entre les stages, la soutenance du mémoire, les cours... **Je n'ai pas encore validé mon inscription, parce que je sais que si j'y vais, c'est voué à l'échec, je n'ai pas le temps de m'y préparer correctement »**

- [Témoignages d'étudiant.es des INSPE de l'académie lilloise, 07/02/2023](#) : « Mon rêve est de devenir enseignante depuis que j'ai 8 ans... pourtant, aujourd'hui je suis en train de sombrer... Malgré la passion qui m'anime pour ce métier que j'ai tant rêvé d'exercer je ne sais pas si je tiendrai le coup jusqu'à la fin... Tenir ce rythme est impossible. L'année de M2 se résume à être un enfer... elle me consume. Je n'ai pas encore débuté ma carrière et me voilà déjà à bout de souffle... **Comment créer un choc d'attractivité si les étudiants qui se destinent aux métiers du professorat craquent en cours de route ?**

Pour supprimer encore plus de postes, le gouvernement n'a pas hésité à sacrifié également la formation des jeunes ayant réussi le concours, en les plaçant depuis la rentrée 2022 à temps plein devant élève durant leur année de stage (Alors qu'auparavant, iels se partageaient à mi-temps devant élèves et à mi-temps en formation). Avec les résultats que l'on connaît sur les démissions de stagiaires... Par ailleurs, depuis la rentrée 2021, le ministère met en responsabilité de classe des étudiant.es de Master, en tant qu'« Etudiant.es Contractuel.les alternant.es ». Leur charge de travail est intenable... étonnant, non ?

Une pénurie de candidat.es non pas subie mais recherchée par une politique de baisse récurrente des postes aux concours et par la dévalorisation salariale

Article du café pédagogique du [15-12-23](#)

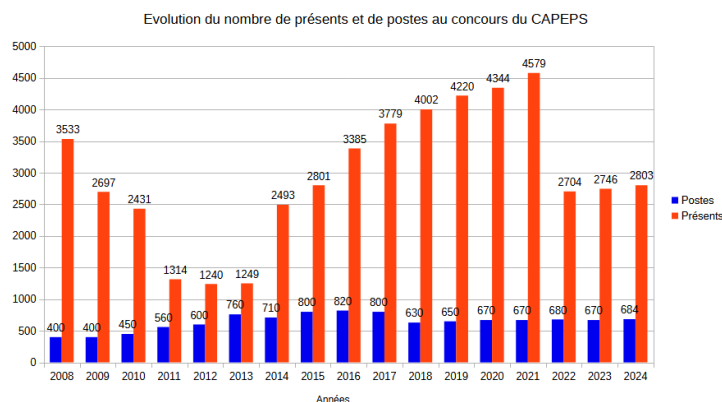
Depuis 2017, le ministère réduit les postes aux concours externes des certifié.es : de [7315 en 2017 à 4 890 en 2025](#). **C'est 1/3 des postes (33%) qui ont été supprimés sous la responsabilité de E.Macron**. Après des années de croissance entre 2012 et 2017, le signal envoyé aux étudiant.es dès 2018 fut inverse. Alors que le MEN avait mis des années (après les suppressions sous N.Sarkozy) à obtenir une reprise des candidatures, le plan de (non-)recrutement entretenu à partir de 2018 a brisé cet élan. Depuis, le nombre de candidat.es à ces concours est en chute libre. Le Gvt Macron a sciemment découragé les candidatures vers l'Education nationale.



Preuve du cynisme politique sur cette pénurie souhaitée plus que subie :

Le gouvernement justifie son recours au précaire par le manque de candidat.es aux concours, mais comment comprendre alors son attitude pour ceux n'en manquant pas ? Par exemple, en EPS, il n'y a aucun problème de nombre de candidatures mais pourtant il refuse d'augmenter les postes au concours.

Avec 4 candidat.es pour 1 poste au CAPEPS externe, le ministère persiste pourtant à recruter comme contractuel les mêmes étudiants STAPS qu'il recule au concours en juin...



Un effondrement de la qualité de la relation entre les adultes et une défiance forte à l'égard de la hiérarchie

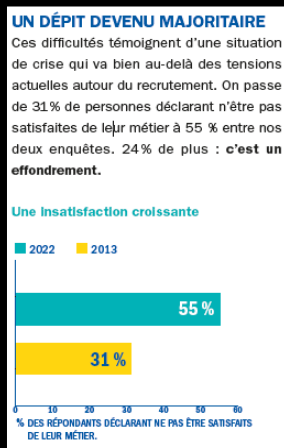
Debarbieux, ASL, oct 2022, *Enquête sur le climat scolaire et la victimation dans le 2nd degré*

« On assiste à un véritable effondrement de la qualité des relations entre adultes, en lien avec une remise en cause très forte des hiérarchies, autant proches que lointaines...La remise en cause s'exprime aussi par une évaluation très négative des réformes récentes et de la manière de faire réforme. On notera que contrairement à nos enquêtes précédentes, les personnels de direction témoignent d'une méfiance accentuée face à ces réformes...

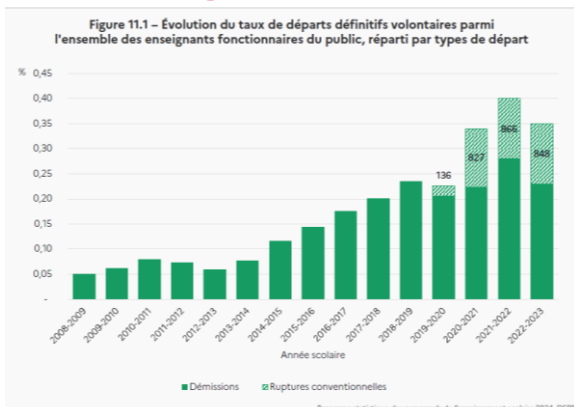
Ceux qui sont chargés d'appliquer ces réformes sont 93 % à la désapprouver dans leur classe et 60 % chez les personnels de direction...La réforme de la formation est tout autant conspuée avec un taux d'approbation de moins de 8 %. Il y a d'ailleurs une forte augmentation du nombre de répondants se sentant mal formés. »

Rapport de la cour des comptes, oct 2024, La fonction ressources humaines au ministère de l'EN (lien)

On constate une hausse importantes des risques psycho-sociaux, les registres « santé et sécurité au travail » et « danger grave et imminent » étant les catégories de risques les plus signalées du bilan 2022. **Seul.es 3 enseignant.es sur 10 se sentent capables de continuer à exercer leur travail jusqu'à la retraite.** La défiance envers l'institution semble s'installer durablement : « les enseignants du 1^{er} degré et les personnels médico-sociaux mettent une **note de 2,7 sur 10 à leur sentiment d'avoir la confiance du ministre**, ceux du second degré l'évaluent à 2,3 ». La cour des compte pointe « un paradoxe : annoncée comme une priorité du ministre, une évolution à la fois nécessaire et stratégique, la gestion RH n'est pas assortie de moyens supplémentaires ».



Une inquiétante augmentation des démissions d'enseignant.es



Bilan social du MEN, 2023-24 : Entre 2008 et 2023, le nombre de départs des enseignant.es en poste dans le secteur public (démissions et ruptures conventionnelles) a été multiplié par 6,8, passant de 364 à 2473. **L'évolution dans le second degré montre une multiplication par 5, passant de 178 à 966 départs définitifs.**

La note de la Depp livrait quelques éléments explicatifs, mais dont le MEN n'a pas tenu compte (bien au contraire) dans sa « réforme » de la formation des enseignant.es mise en application depuis sept 2021.

Note d'information de la Depp, 2020 : « La réforme de la mastérisation et la création des ESPÉ en 2013 a pu avoir un impact. La seconde année de master est chargée pour les stagiaires qui doivent à la fois suivre la formation à l'ESPÉ et assumer une classe en responsabilité, tout en rédigeant leur mémoire de master...Certains stagiaires peuvent ainsi se retrouver en difficulté pour tout gérer de front. La chercheuse Corinne Ambroise note également le décalage entre les idéaux et la réalité du terrain pour les jeunes enseignants, avec notamment des dilemmes sur les missions à prioriser (par exemple, préserver le niveau des bons élèves et aider ceux les plus en difficulté). L'élargissement récent des recrutements, touchant un vivier plus large de candidats dont l'enseignement n'était pas la vocation première, peut avoir amplifié ce phénomène de « désenchantement ».

Rapport sénatorial n° 649, 08-06-2022 : Gérard Longuet, dans son rapport au sénat sonne également l'alerte : « le rapporteur spécial considère la **régularité de la hausse des démissions comme un signal extrêmement inquiétant. Les motifs de démissions des enseignants doivent impérativement être analysés en détail par le ministère**, en l'absence d'étude plus approfondie menée par le ministère à ce sujet. L'enjeu est tout autant d'attirer les candidats vers les carrières enseignantes que de les y maintenir...Le nombre d'enseignants démissionnaires est en hausse constante depuis dix ans. Chez les enseignants titulaires, le taux de démission est passé de 0,05 % en 2008-2009 à 0,32 % en 2020-2021. **Loin d'être conjoncturel, cet accroissement est continu au cours des dernières années.... Le taux de démission des enseignants stagiaires a quant à lui toujours été supérieur à celui des enseignants titulaires, mais l'écart atteint aujourd'hui des proportions spectaculaires : le taux de démission des stagiaires est actuellement dix fois supérieur à celui des titulaires ».**

Note de la Depp n°22.31, octobre 2022 : D'après le ministère et le **Baromètre du bien-être au travail**, les personnels de l'Éducation déclarent un **fort sentiment d'épuisement professionnel**, s'élevant en moyenne à 6,8 sur 10. **La moitié attribuant une note entre 8 et 10.**

Rapport du sénat sur le budget du MEN 2022, n°771, 28 juin 2023 : 9 202 départs définitifs n'avaient pas été anticipés en loi de finances. **Les démissions ont augmenté de 27% entre 2020 et 2022.** Cette croissance dépasse largement les départs en retraite. G.Longuet : « La croissance continue du nombre de démissions, bien qu'encore marginale, doit constituer un point d'attention prioritaire du ministère ».

AVEC LA HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ ET LA BAISSÉ DES EXIGENCES DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT.ES...

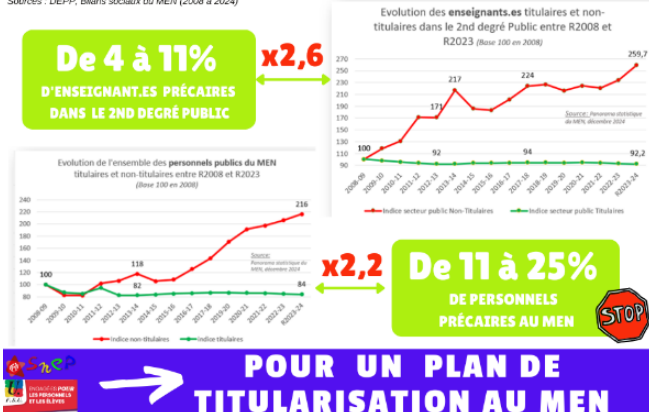
Une précarisation du métier qui s'accroît

DEPP-MEN, **Panorama statistique du MEN, Décembre 2024**

COMMENT LA POLITIQUE LIBÉRALE, ACCÉLÉRÉE DEPUIS 2017, PRÉCARISE L'ÉCOLE PUBLIQUE

ÉVOLUTION ENTRE LES RENTRÉES 2007 ET 2023

Sources : DEPP, Bilans sociaux du MEN (2008 à 2024)



Entre les rentrées 2007 et 2023, ce sont au minimum **31 952 professeur.es titulaires de moins dans le 2nd degré public** (en ne prenant que ceux en poste durant toute l'année). **Parallèlement, il y a eu un accroissement de + 20 546 non-titulaires**, également en postes à l'année (avec peu ou sans formation professionnelle et un recrutement de + en + contestable selon les endroits).

La part des personnels non-titulaires a fortement augmenté au sein du Ministère de l'EN, **passant de 11% en 2007 à 25% en 2023**. La tendance est encore plus forte chez les enseignant.es du 2nd degré public puisqu'on est passée de 4% en 2007 à près de 11% en 2023, soit désormais **plus d' 1 enseignant.e sur 10 qui est en contrat précaire...**

Une perte de la qualité du service rendu :

Cette baisse de qualité s'effectue en deux temps : d'abord, par l'augmentation quantitative des recrutements de personnels non-titulaires. Ces personnels en contrat précaire ont moins de latitude pour contester et refuser les dégradations de qualité imposées par la hiérarchie. De fait, leur instabilité leur rend aussi plus difficile le fait de s'investir à court/moyen terme auprès des équipes et des usagers. D'autre part, la qualité du service public est doublement affectée par la réduction des exigences de qualification des recruté.es. Là où le concours exige et garantit une formation à bac+5, le recrutement par contrat n'exige qu'un bac+3, et dans certaines académies, cela descend même au niveau du Bac...

Du glissement d'un concours exigeant vers un Job-dating au rabais !

Depuis 2021, instrumentalisant la crise-Covid après avoir saboté le recrutement par concours (moins de postes au concours, pas de plan pluriannuel, revalorisation insuffisante des salaires et des conditions de travail...) nous avons vu apparaître des recrutements de contractuels en moins de 30mn, avec moult témoignages révélant le peu de considération porté aux compétences détenues par les candidat.es.

- [Article de C.Ledantec, 25/01/2022](#) « **De nombreux contractuels recrutés n'ont passé aucun concours et n'ont reçu aucune formation à l'enseignement...** Résultat : des remplaçants dépassés, des abandons, et des enseignants exaspérés par le manque de considération porté à leur métier ».

- G.Longuet (Rapport sénatorial sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants, 08/06/2022) : Sur les Job-dating organisés en 2022 dans les académies de Toulouse, Versailles, Paris..., le rapporteur « s'inquiète du fait qu'elles s'apparentent à une gestion de la pénurie, qui ne doit pas conduire à une moindre sélectivité du recrutement ».

- P.Devin, syndicaliste et ancien IEN, déclarait [sur son blog](#) : « Les jobs dating organisés pour recruter des enseignants ne sont pas seulement des aberrations en termes de recrutement...**Ce sont aussi les instruments d'une transformation en profondeur de la profession enseignante et des finalités de l'école** » → Moins de compétences disciplinaires (connaissances pédagogiques et didactiques) mais de l'aisance verbale, de la conformité aux attentes comportementales, une résistance au stress.

ÉCHECS DE JM.BLANQUER, P.NDIAYE, G.ATTAL, N.BELLOUBET ? OU RÉUSSITE VERS LA PRIVATISATION DE L'ECOLE ?

JM Blanquer, 2016, [L'École de demain. Propositions pour une éducation nationale renouvelée.](#)

« L'enseignement privé pourrait être un partenaire plus important encore du service public par sa capacité à expérimenter et à accompagner certains des grands enjeux sociaux et sociétaux de notre temps »

Noam Chomsky, 2017, [Requiem pour le rêve américain](#)

« Commencez par baisser son financement, il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront. Ils voudront autre chose. C'est la technique de base de la privatisation d'un service public »

Notre analyse :

Les réformes successives (Parcoursup, réforme du Lycée et du Bac, réformes de la voie professionnelle, loi pour l'école de la confiance, Loi de Transformation de la Fonction Publique, réformes de la formation des enseignant.es, réformes du collège, choc des savoirs...) contribuent à creuser les inégalités, avec davantage de sélection scolaire : recentrage de l'école sur des « fondamentaux », sélection, (exit donc la culture pour toutes et tous), précarisation des métiers, management renforcé et piloté par le ministre, suppression des instances de contrôles paritaires, répression croissante sur les militant.es syndicales...

L'aide au devoir, les cours en ligne, l'IA au lycée, des entreprises infiltrant l'école...le marché est ouvert.

P.Devin, Syndicaliste et ancien IEN, 16/10/2022, *Les sociétés privées de soutien scolaire surfent sur la crise* : « Offrir une solution aux parents en détresse » : les sociétés lucratives proposent des soutiens scolaires à domicile, ou des plateformes en ligne multiplient les annonces publicitaires sur l'argument : « depuis la rentrée, il manque des professeurs dans la plupart des établissements scolaires, ne prenez pas de risques pour vos enfants... ». Le soutien scolaire privé ne s'est jamais aussi bien porté...Inaccessible aux familles populaires, il persiste avec l'aide de l'Etat à renforcer les inégalités.

Des écoles privées qui fleurissent...

- Les établissements privés hors-contrat connaissent une augmentation continue depuis 2010...
- **PISA 2022**: « La proportion d'élèves inscrits dans les établissements privés (sous et hors contrat) est restée constante entre 2018 et 2022, en moyenne dans les pays de l'OCDE, et a **augmenté de 5,2 points de pourcentage en France**. En 2022, 21,6 % des élèves de 15 ans étaient scolarisés dans des établissements privés en France contre seulement 16,4 % en 2018 ».

Une forte dépense vers le privé, mais sans contrôle...

Depuis de nombreuses années, l'enseignement privé connaît un traitement spécial et une accélération sous la présidence d'E.Macron. En particulier avec la loi Blanquer (2019), avançant l'obligation scolaire à 3 ans (qui concernait déjà + de 99% des enfants...) et rendant dès lors obligatoire le financement public des maternelles privées sous contrat, pour un montant annuel dépassant les 100 millions d'€...

Rapport parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat, avril 2024 : « **Environ 13 milliards d'euros ont été versés au privé sous contrat en 2021, dont 10 milliards d'argent public** (8,2 milliards de l'État et 1,8 milliard des différentes collectivités territoriales), 3 milliards d'euros de contributions des familles...Au rythme actuel – cinq contrôles par an pour 7 500 établissements –, la **fréquence de contrôle d'un établissement privé est d'une fois tous les 1 500 ans**... C'est dix fois plus dans le public... Aucune administration ou institution n'est en mesure de fournir un montant consolidé de la dépense allouée aux établissements privés... »

Le tout, poussé par des ex-responsables publics

C'est en effet au cœur même du pouvoir que l'ouverture du marché est portée :

- En 2015 : F. Nyssen, ancienne **ministre de la culture (2017-2018) ouvrait une école « indépendante »**.
- En 2017, Xavier Darcos, ancien ministre de l'éducation nationale (2007-2009) prenait la présidence de **l'institut Kairos**, « visant à soutenir les établissements scolaires libres... », c'est-à-dire hors-contrats.
- En 2022, M.Pénicaud, ex-ministre du travail (2017-20), rejoignait Galileo Education, leader mondial de l'enseignement supérieur privé.
- En 2023, C.Avenel, ancienne rectrice de Versailles (2018-23), rejoignait le groupe privé d'enseignement supérieur Ionis. JM.Blanquer, ex-ministre de l'EN (2017-22) montait un réseau d'établissements supérieurs privés pour le compte de Véolia...
- Le 10/01/2024, la ministre de l'éducation (A.Oudéa-Castera) justifiait la scolarisation de ses enfants dans le privé (Stanislas) par les non-remplacements d'enseignant dans l'école publique : « on en a eu marre », selon ses propres mots...

SOCIÉTÉ · ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La rectrice de Versailles rejoint un groupe privé d'enseignement supérieur

Nommée en 2018 grâce à un assouplissement des règles permettant de devenir recteur, Charline Avenel revendique une âme d'entrepreneuse. Elle quitte ses fonctions pour diriger un groupe privé lucratif Ionis, qui compte 35 000 étudiants.

Par Soazig Le Névez
Publié le 13 juillet 2023 à 18h40, modifié le 14 juillet 2023 à 09h45 · Lecture 4 min.



Luc CHATEL 
Associé

Luc a rejoint Ekko Capital en 2017.

- 12 ans de marketing et ressources humaines chez L'Oréal puis 15 ans en politique (Assemblée et Gouvernement)
- Maîtrise de sciences et gestion, DESS Marketing Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Enquête Quand Blanquer pilote sans feu vert un projet d'école «ecolo» pour Veolia

L'ancien ministre de l'Éducation est en train de mener un réseau d'établissements où la formation écologique pour le compte d'une multinationale. Sans avis de la Haute-Autorité pour l'énergie, le climat et la sécurité nucléaire.



ÉLUS · POLITIQUE · ÉDUCATION · SECTEUR ÉCOLE
Grandes Ecoles

Pénicaud, Pepy, Hirsch, les recrues Galileo Education

Par Riva Reboreau · 06/11/2023 à 10h30
Lecture 3 min.

Coup sur coup, ce groupe, qui se présente comme le leader mondial de l'enseignement supérieur privé, a recruté Martin Hirsch, Guillaume Pepy et Marisol Pénicaud. Trois personnalités expertes du secteur public comme du monde de l'entreprise.



1. Recherche: Martin Hirsch. 2. Pénicaud arrive au cabinet d'accréditation de Galileo. 3. Pénicaud, Pepy, Hirsch, les recrues Galileo Education.

Affaiblir le service public favorise toujours le privé

L'affaiblissement de l'école publique est budgétaire, mais aussi organisationnel. Car désorganiser le service public est un moyen de pousser les familles vers le privé. Nous gardons tous en mémoire l'épisode durant la crise Covid où les lycées privés n'étaient pas soumis aux demi-jauges (sinon dans le texte, du moins en pratique) : le virus circulait-il moins dans les établissements privés ?

De la même façon, l'affirmation publique de non-application du choc des savoirs par l'enseignement privé n'est sûrement pas pour rien dans l'augmentation de ses effectifs en 6^{ème} à la rentrée 2024...

→ **Quand le service public recule en qualité (organisation, ambitions, réformes régressives imposées contre l'avis des personnels, moyens insuffisants...), le service marchand, lui, avance. Et c'est probablement cela, le véritable projet porté par les derniers ministres de l'EN.**

Et l'enseignement privé dope le séparatisme social

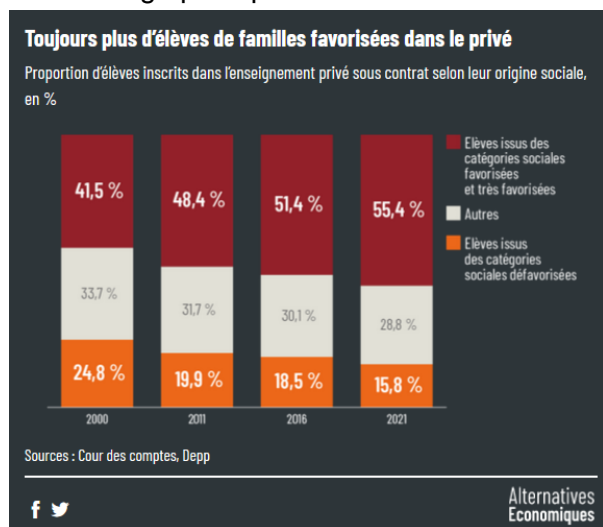
[Note de la Depp, n°22-26, 2022](#) : évolution de la mixité sociale des collèges.

Le public accueille une large partie des élèves issue de milieux défavorisés quant à l'inverse, le privé scolarise davantage d'enfants très favorisés. A la rentrée 2021, la proportion d'élèves de milieu défavorisé était de 42,6% dans le public contre 18,3% dans le privé. À l'opposé, la proportion d'enfants de milieu très favorisé est plus élevée dans le privé (40,1%) que dans le public (19,5%).

Pour les élèves favorisés, l'écart entre privé et public s'est creusé de 10 points en 30 ans.

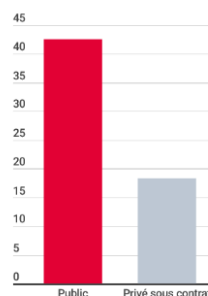
Si bien que parmi les 10 collèges aux indices de position sociale (IPS) les plus élevés, 9 sont privés. Et sur les 100 établissements avec les IPS les plus faibles, il n'y a qu'un seul collège privé..

L'entre-soi du privé aboutit mécaniquement à la concentration des difficultés dans le public. Pour qu'il y ait davantage de mixité sociale à l'école, il faut donc se confronter à l'enseignement privé. Cela suppose du courage politique.

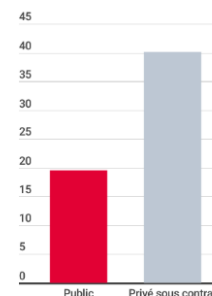


Mixité sociale dans les collèges français, en 2022

Proportion d'élèves de milieu défavorisé



Proportion d'élèves de milieu très favorisé



Guillem M., Monso O., 2022, "Évolution de la mixité sociale des collèges", Note d'Information, n° 22.26, DEPP.

Une école qui obtient de meilleurs résultats dans le public

[PISA 2022](#) : « Après prise en compte du profil socio-économique des élèves et des établissements, l'avantage des établissements privés disparaît et les élèves des établissements publics obtiennent des résultats en mathématiques supérieurs de 21 points à ceux des élèves des établissements privés (la différence moyenne de l'OCDE est de 11 points en faveur des établissements publics)».

Pour le privé: il n'y a pas qu'une finalité éducative. La conséquence, c'est qu'il y a aussi parfois une autre éthique...

- Dans un [communiqué du 02/12/2022](#), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sonnait l'alerte sur un « **taux relativement élevé d'anomalies** » dans les écoles privées arborant pourtant le label « *diplômes contrôlés par l'Etat* » (créé en 2019 par le ministère de l'Enseignement supérieur). 30% des écoles privées épinglées pour **pratiques commerciales trompeuses**... 40% pour des **clauses abusives ou illicites**... Sur l'ensemble des points, **56% des structures présentent des anomalies**.

5 MESURES POUR UN RECRUTEMENT D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION



1 -- Limitation à 24 élèves maximum par classe

Mettre fin aux *classes-sardines*. Réduire les effectifs à 20 élèves maximum dans chaque classe d'éducation prioritaire (REP et REP+) ; 24 élèves pour CHAQUE CLASSE de primaire, collège et Lycée Professionnel. Au lycée général et technologique : maximum 25 élèves en 2nde et 30 en cycle terminal.

2 -- Création de 50 000 postes d'enseignant.es titulaires et formé.es dans le 2nd degré public

Nous pourrions ainsi retrouver le taux d'encadrement (H/E) et de charge de travail (% HSA) de 2007, et remettre l'humain au cœur du processus éducatif. Au regard des conditions dégradées depuis la RGPP de 2008, et des ambitions légitimes d'inclusion de tous.tes, un plan pluriannuel (sur 5-10 ans) de recrutement s'impose. Pour l'EPS, les besoins ont été chiffrés à au moins 1 500 postes au Capes par an, jusqu'en 2030.

→ Augmenter le nombre des personnels titulaires remplaçant.es, afin d'assurer la continuité du service public, y compris pour les durées inférieures à 15 jours. Cela correspond (en EPS) à un taux de remplaçant.es correspondant à 10% du corps.

3 -- Revalorisation des métiers de l'éducation et fin de la précarité pour les missions pérennes

→ Une revalorisation directe par l'ajout de 70 points d'indice pour tou.stes, ainsi qu'une augmentation d'au moins 15% de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

→ Créer un statut d'étudiant.e-surveillant.e pour les AED (Assistant.es d'EDucation), ainsi qu'un corps de catégorie B pour les AESH (Accompagnant.es d'Elèves en Situation de Handicap).

4 -- Pour des équipes pluri-professionnelles dans les établissements : Augmentation massive des recrutements en personnels titulaires ET qualifiés

→ Pour des Cpe, Aesh, Asen, Médecins, Psychologues, Assistant.es sociaux présent.es en nombre suffisant dans chaque établissement.

5 -- 1% de PIB en plus = de l'ambition pour l'école

En augmentant l'investissement éducatif de 1% de PIB, la France retrouverait son niveau d'investissement éducatif des années 1990. En le ramenant à 7,8% (au lieu de 6,7 dernièrement), l'état se donnerait enfin les moyens (+28 Milliards d'€ !) nécessaires pour atteindre les ambitions affichées (inclusion, bienveillance, confiance, formation, remplacement, bien-être à l'école...)

